



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de construire

Question écrite n° 97309

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'instruction des permis de construire. La réalité en Meurthe-et-Moselle est une dégradation manifeste de la qualité des services rendus par la direction des territoires, notamment en termes de délai d'instruction qui s'allonge considérablement et aboutit à, parfois, des autorisations tacites. Le préfet de Meurthe-et-Moselle, interrogé sur cette question, reconnaît que les moyens de la direction des territoires ne permettent plus de mener correctement les missions, notamment en raison d'un nombre d'agents toujours moins important. Il est à craindre à terme que cette compétence soit dévolue aux communes ou aux EPCI, sans compensation financière. Ce défaut de l'État à assister les communes n'est pas acceptable, pas plus qu'un transfert de compétences qui se traduirait en fait par un transfert de charges. Il lui demande donc comment il compte assurer les moyens nécessaires aux services de l'État afin qu'ils puissent mener à bien, et dans de bonnes conditions, les missions qui sont les leurs. Il lui demande particulièrement quel est l'avenir de la direction des territoires de Meurthe-et-Moselle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97309

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13893

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)